



Le portage salarial en plein essor

Troisième voie entre salariat et entrepreneuriat, cette nouvelle forme de travail permet de créer son activité en toute autonomie sans renoncer à la sécurité.

LE PORTAGE SALARIAL EN CHIFFRES

500
millions d'euros
Ce que représente
le marché du portage
en 2016 en France

15%
Croissance annuelle
du marché du portage
depuis trois ans

2380
euros
Salaire minimum brut
pour accéder au portage

MARIE-CÉCILE RENAULT [@Firenault](#)

PORTAGE Entre salariat et entrepreneuriat, point de salut ? Pas si sûr ! Encore méconnu mais pourtant en forte croissance, le portage salarial offre une troisième voie cumulant de nombreux avantages. Il permet de créer son activité de manière autonome avec la liberté de l'entrepreneur, tout en bénéficiant du statut et de la sécurité du salarié.

Le principe est simple : l'indépendant facture des honoraires à ses clients et les reverse à une société de portage, dont il est salarié. La société de portage s'occupe des aspects administratifs, calcule et prélève les cotisations sociales, reverse à l'indépendant un salaire net et lui établit une fi-

che de paie. En prélevant au passage sa commission, d'environ 10 %. Elle propose aussi des formations et offre du conseil. Pour l'indépendant, l'avantage est double. D'une part, il se libère de toute paperasserie administrative. D'autre part, il accède comme tout salarié aux prestations chômage, retraite et maladie. Bref, il fait le choix d'une rémunération immédiate plus faible mais avec plus de sécurité.

« On est au cœur du paradoxe français, pays où les gens ont le plus envie d'autonomie et en même temps la plus grande aversion au risque. Le portage séduit quelque 60 000 personnes en France aujourd'hui et connaît une crois-



Stand de la société ABC Portage au salon Apec, en décembre 2015. Né il y a vingt ans, le portage salarial « séduit quelque 60 000 personnes aujourd'hui en France », selon Patrick Lévy-Waitz, président d'ITG. XAVIER POPY/REA

sance de 15% par an depuis trois ans », affirme Patrick Lévy-Waitz, président d'ITG, leader français du portage salarial, avec un chiffre d'affaires de 90 millions et 3 500 salariés portés.

Une centaine de sociétés

Estimé à 500 millions d'euros aujourd'hui, le marché du portage devrait dépasser le milliard dans les quatre ans à venir. Très atomisé, avec plus d'une centaine de sociétés de portage (Ad'Missions, ABC Portage, etc.), le secteur est en train de se structurer avec une fédération patronale (la PEPS) et un observatoire paritaire - regroupant les cinq centrales syndicales et le patronat - pour inventer l'avenir de ce nouveau métier.

Né il y a vingt ans, le portage s'est développé historiquement chez les cadres quinquagénaires

licenciés, en leur permettant de retrouver une activité jusqu'à la retraite. Mais le portage séduit aujourd'hui aussi les 30-35 ans venus du digital, qui veulent conserver la liberté du mode start-up tout en s'assurant un filet de sécurité. « Le portage n'est plus un simple outil de transition professionnelle face au chômage. Moins subi, il est de plus en plus choisi », observe Patrick Lévy-Waitz. L'ordonnance du 2 avril 2015 a déjà permis d'élargir les profils concernés au-delà des cadres et d'abaisser le salaire minimum nécessaire pour accéder au portage à 2 380 euros brut. Les acteurs du secteur négocient désormais avec le gouvernement pour le faire reconnaître comme une nouvelle branche d'activité. « On est au cœur du débat sur l'ubérisation : le portage est un

outil que l'on peut étendre pour répondre à la protection des indépendants. Notre but est que ce système innovant et atypique soit pleinement reconnu alors que le rapport des Français au travail et à l'entreprise connaît une mutation sans précédent », souligne Patrick Lévy-Waitz. À l'étranger, des formules similaires se sont développées, comme les « Umbrella Companies » en Grande-Bretagne qui comptent 200 000 personnes, ou les « co.co.pro » en Italie avec 400 000 personnes.

S'il correspond à un besoin des indépendants, le portage répond aussi à une demande de leurs clients. Il est en effet un gage de sécurité pour les entreprises clientes, qui peuvent ainsi faire appel à des experts sur des missions, sans courir le risque juridique de requalification. ■

EN BREF

SIX MILLIARDS POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

□ Près de 6 milliards d'euros du troisième programme d'investissements d'avenir iront à l'enseignement et à la recherche, et plus de 4 milliards aideront les entreprises, ciblées dans les secteurs du numérique et de la transition énergétique, a indiqué mercredi le commissaire général à l'investissement, Louis Schweitzer.